

Portant abrogation des arrêtés n°180/2013 du 28 juillet 2013 ;
n°311/2015 du 18 décembre 2015 et n°228/2012 du 18
décembre 2012 relatifs à l'acte constitutif et à l'acte de
nomination du régisseur titulaire pour la régie de recettes du
centre multi accueil 1,2,3 Soleil

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.1617 à R.1617-18,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22,

VU le décret n°2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

VU la délibération n°1 du conseil municipal du 10 avril 2014 autorisant le Maire à créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L2122-22 al. 7 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'arrêté n°311/2015 du 18 décembre 2015 portant abrogation de l'arrêté n°217/2014 du 23 août 2014 et portant modification de l'arrêté n°180/2013 du 28 juillet 2013 portant abrogation de l'arrêté n°227/2012 du 18 décembre 2012 et portant acte constitutif d'une régie de recettes pour le centre multi accueil 1,2,3 Soleil,

VU l'arrêté n°180/2013 du 28 juillet 2013 portant abrogation de l'arrêté n°227/2012 du 18 décembre 2012 et portant acte constitutif d'une régie de recettes pour le centre multi accueil 1,2,3 Soleil,

VU l'arrêté n°228/2012 du 18 décembre 2012 portant acte de nomination du régisseur titulaire pour la régie de recettes du centre multi accueil 1,2,3 Soleil,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire du 28 avril 2017,

CONSIDERANT que la gestion du centre multi accueil 1,2,3 soleil de la commune de Saint-Joseph a fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) au mois de janvier 2017,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'abroger les arrêtés n°180/2013 du 28 juillet 2013 et n°217/2014 du 23 août 2014 relatifs à l'acte constitutif d'une régie de recettes pour le centre multi accueil 1,2,3 Soleil.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'abroger l'arrêté n°228/2012 du 18 décembre 2012 portant acte de nomination du régisseur titulaire pour la régie de recettes du centre multi accueil 1,2,3 Soleil.

ARRÊTE

Article 1^{er}.- La régie de recettes instituée auprès du centre multi accueil 1,2,3 Soleil de la commune de Saint-Joseph est supprimée.

Article 2.- Les arrêtés n°180/2013 du 28 juillet 2013 et n°217/2014 du 23 août 2014 relatifs à l'acte constitutif d'une régie de recettes pour le centre multi accueil 1,2,3 Soleil sont abrogés.

Envoyé en préfecture le 09/05/2017

Reçu en préfecture le 09/05/2017

Affiché le

10/05/2017

Article 3.-

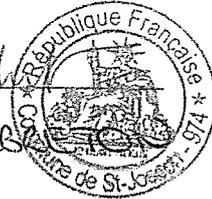
L'arrêté n°228/2012 du 18 décembre 2012 portant acte de nomination du régisseur titulaire pour la régie de recettes du centre multi accueil 1,2,3 Soleil est abrogé.

Article 4.-

Le Député-Maire de Saint-Joseph et le comptable public assignataire de Saint-Joseph sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Joseph, le 05 MAI 2017

Le Député-Maire,

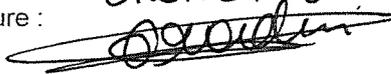

Patrick LEBOUR


REGISSEUR Titulaire

Reçu à titre de notification le : 10/05/17

Nom-prénom : BRONDIN Corinne

Signature :



REGISSEUR suppléant

Reçu à titre de notification le : 10/05/2017

Nom-prénom : VERDEAU Valérie

Signature

